Nations Unies A/56/514–S/2001/1023

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
30 octobre 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 166 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

Lettre datée du 29 octobre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à appeler votre attention sur deux attaques terroristes qui se sont déroulées hier en Israël.

Hier, à environ 14 h 30 (heure locale), deux terroristes palestiniens se sont rendus en voiture dans le centre de la ville israélienne d'Hadera et, munis d'armes automatiques, ont tiré au hasard sur les piétons qui étaient sur le trottoir. Quatre femmes – Lidia Marco, 63 ans, Ayala Levy, 39 ans, Sima Menachem, 30 ans, et Smadar Levy, 23 ans – ont été tuées au cours de la fusillade et 44 autres personnes ont été blessées, certaines grièvement. Les auteurs, tous deux membres des forces de police palestinienne, agissaient pour le compte de l'organisation terroriste Jihad islamique, qui a revendiqué la responsabilité de l'attaque. Suivant une manière de procéder typique des terroristes, les deux hommes armés avaient annoncé leur intention dans un enregistrement vidéo qui a été diffusé dans les médias.

Quelques heures auparavant, le sergent-chef Yaniv Levy, 22 ans, avait été tué par des terroristes palestiniens alors qu'il se trouvait à bord d'un véhicule garé à proximité immédiate du kibboutz Metzer. La brigade d'Al-Aqsa, étroitement liée au Fatah, la propre faction du Président Yasser Arafat, a revendiqué la responsabilité du meurtre.

Ces attaques ne sont que les dernières manifestations de la campagne de terrorisme menée par les Palestiniens contre des civils israéliens. J'ai décrit en détail les incidents antérieurs dans mes lettres des 24 octobre 2001 (A/56/506-S/2001/1011), 19 octobre 2001 (A/56/492-S/2001/990), 17 octobre 2001 (A/56/483-S/2001/975), 8 octobre 2001 (A/56/450-S/2001/948), 5 octobre 2001 (A/56/444-S/2001/943), 3 octobre 2001 (A/56/438-S/2001/938), 24 septembre 2001 (A/56/406-S/2001/907), 20 septembre 2001 (A/56/386-S/2001/892), 17 septembre 2001 (A/56/367-S/2001/875), 7 septembre 2001 (A/56/346-S/2001/858), 4 septembre 2001 (A/56/331-S/2001/840), 30 août 2001 (A/56/325-S/2001/834), 27 août 2001 (A/56/324-S/2001/825), 13 août 2001 (A/56/294-S/2001/787), 9 août 2001 (A/56/286-S/2001/780), 8 août 2001 (A/56/280-S/2001/775), 6 août 2001

01-60962 (F) 301001 301001

(A/56/272-S/2001/768), 27 juillet 2001 (A/56/225-S/2001/743), 26 juillet 2001 (A/56/223-S/2001/737), 17 juillet 2001 (A/56/201-S/2001/706), 13 juillet 2001 (A/56/184-S/2001/696), 3 juillet 2001 (A/56/138-S/2001/662), 2 juillet 2001 (A/56/131-S/2001/656), 21 juin 2001 (A/56/119-S/2001/619), 19 juin 2001 (A/56/98-S/2001/611), 18 juin 2001 (A/56/97-S/2001/604), 13 juin 2001 (A/56/92-S/2001/585), 11 juin 2001 (A/56/91-S/2001/580), 4 juin 2001 (A/56/85-S/2001/555), 30 mai 2001 (A/56/81-S/2001/540), 25 mai 2001 (A/56/80-S/2001/524), 18 mai 2001 (A/56/78-S/2001/506), 11 mai 2001 (A/56/72-S/2001/473), 9 mai 2001 (A/56/69-S/2001/459), 1er mai 2001 (A/55/924-S/2001/435), 23 avril 2001 (A/55/910-S/2001/396), 16 avril 2001 (A/55/901-S/2001/364), 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), 27 mars 2001 (A/55/860-S/2001/280), 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

Le Gouvernement israélien tient l'Autorité palestinienne pour responsable des attaques d'hier, toutes deux menées par des terroristes se trouvant directement sous son autorité ou étant très proches d'elle. Que des policiers palestiniens, en coordination avec une organisation terroriste violente, aient utilisé des armes destinées à maintenir la paix et la sécurité pour les diriger contre des civils israéliens innocents, montre bien que l'Autorité palestinienne ne cesse d'orchestrer une campagne de violence à l'encontre d'Israël.

J'aimerais également rappeler que le Jihad islamique a ses quartiers généraux à Damas, qu'il reçoit une aide financière de l'Iran et bénéficie de l'assistance logistique de la Syrie.

Israël espérait que les dirigeants palestiniens étaient sincères lorsqu'ils affirmaient qu'ils respecteraient le cessez-le-feu et se disaient résolus à traduire en justice les auteurs des récentes attaques terroristes. Si les responsables palestiniens n'avaient pas manqué à leur parole et avaient pris des mesures concertées pour arrêter les terroristes et démanteler leur infrastructure, des vies innocentes auraient été épargnées et Israël ne serait plus obligé d'agir pour défendre ses citoyens. Les dirigeants palestiniens manquent totalement de crédibilité lorsqu'ils prétendent s'efforcer de rétablir le calme dans la région alors que des individus à la solde de l'Autorité palestinienne commettent des attaques terroristes.

Il ne sera pas possible d'instaurer la paix et d'assurer la sécurité dans la région tant que les dirigeants palestiniens ne seront pas parvenus à traduire dans les faits les engagements qu'ils ont pris de renoncer au terrorisme et à la violence et de garantir que le territoire sous leur juridiction ne sert pas de base à des attaques terroristes. L'attitude des dirigeants palestiniens face aux efforts déployés à l'échelle internationale contre le terrorisme est une supercherie, dans la mesure où ils se présentent comme des alliés de la campagne menée contre la terreur, alors même qu'ils soutiennent des organisations terroristes et leur permettent de prospérer dans le territoire sous leur contrôle. La communauté internationale doit exercer toute la pression possible sur tous les États et organisations qui soutiennent le terrorisme ou

participent activement à des opérations terroristes et prendre des mesures globales, sans faire de distinctions, pour veiller à ce qu'ils respectent le droit international.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(*Signé*) Yehuda **Lancry**